

Mairie de Sénouillac  
7 Avenue des Vignes  
81600 SENOUILLAG

Tel : 05.63.41.71.98  
e.mail : accueilmairie@senouillac.fr

007/2026

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de SENOUILLAG,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L2212-1 et suivants ;
- **VU** le Code du Commerce, notamment l'Article L 310-2 ;
- **VU** la demande en date du 14/01/2026 de l'Association Sport Loisirs Tarn 81 représentée par Monsieur SEILER Romain sollicite l'autorisation d'occuper le Domaine Public Communal en vue d'organiser une journée sportive « Chasse aux Trésor» dans le village de Sénouillac, **le Samedi 18 Avril 2026 de 9H00 à 17H00**;

### ARRÊTE

**Article 1** : L'Association Sport Loisirs Tarn 81 représentée par Monsieur SEILER Romain est autorisée à occuper Le terrain multisport, Le terrain de Football et les terrains sous les micocouliers dans le village de Sénouillac, **le Samedi 18 Avril 2026 de 9H00 à 17H00**.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le 18 Avril 2026.

**Article 3** : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

- Article 4** :
- Monsieur le Maire,
  - Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
  - Le SDIS
  - L'Association Sport Loisirs Tarn 81.

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme au registre des Arrêtés

Fait à SÉNOUILLAG, Le 22/01/2026  
**Le Maire, Bernard FERRET**

